

***Une lettre ouverte de la Fédération Française de Psychiatrie (FFP),
à propos de la représentation des psychiatres nommés
au Conseil National des TND***

Depuis sa fondation, il y a plus de vingt-cinq ans, la Fédération Française de Psychiatrie (FFP) qui regroupe un grand nombre de sociétés savantes et d'organisations représentant tous les modes d'exercice de la psychiatrie sur le terrain, s'est préoccupée de la question de l'autisme ainsi que des autres troubles du neurodéveloppement.

Elle a ainsi produit de nombreuses contributions dans ce domaine, c'est aussi pourquoi, après le départ de Moïse Assouline, qui a accepté de la représenter des années durant, elle a demandé à être directement représentée au sein du nouveau Conseil National des Troubles du Neurodéveloppement (CNTND).

C'est donc avec surprise et incompréhension qu'elle a constaté qu'elle ne faisait pas partie de la composition de cet organisme primordial pour ce domaine, parue dans le décret du 16 juillet dernier.

Le corps des membres professionnels de ce CNTND, pour les métiers impliqués au quotidien dans l'accompagnement des personnes autistes, est constitué de représentants des Fédérations ou Associations nationales (pour les orthophonistes, ergothérapeutes et les équipes des CAMSPs), ou Sociétés ou Fédérations Françaises (pour les neuropédiatres, psychologues et psychomotriciens). Le choix de cette représentativité garantit un lien direct, bidirectionnel, entre le CNTND et les praticiens de terrain.

La FFP déplore que cette représentativité du terrain ne soit plus assurée pour la psychiatrie, comme elle l'est pour les autres professions, les psychiatres étant en effet les seuls à ne pas être représentés par une société de niveau national, Fédération ou Association.

Pourtant, les praticiens de la psychiatrie, du public comme du privé, du secteur sanitaire comme du médico-social, qu'ils s'occupent des plus jeunes ou des adultes, sont toujours fortement sollicités par les familles et les personnes concernées, tant pour le diagnostic initial que pour les suivis, et bien évidemment, pour toutes les situations de crise ou rupture qui peuvent survenir dans le parcours des personnes avec TSA-TND.

La Fédération Française de Psychiatrie demande donc avec détermination sa réintégration au CNTND.

Enfin, la FFP continue d'affirmer son attachement au principe des approches multiples, diversifiées et complémentaires, dans le domaine des TND comme dans tous les domaines qui la concernent, seul garant du respect de la complexité de la clinique en psychiatrie. Elle continuera de répondre à toutes les sollicitations et de revendiquer sa participation aux travaux de recherche et à toutes les instances de réflexion et de décision engageant ses compétences dans le champ des TND.

Pour la Fédération Française de Psychiatrie,
Son président, le Dr Brice Martin

